

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE BARDOS
PYRENEES ATLANTIQUES**

**SEANCE DU 05 OCTOBRE 2021
ANNULE ET REMPLACE**

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI CONTRACTUEL POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITE

L'an deux mille vingt-et-un, et le 05 octobre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de cinéma, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

L'an deux mille vingt-et-un, et le 05 octobre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de cinéma, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRESENTS : Henri DIRIBARNE - Geneviève DULIN — Jean-Baptiste LAMOTE — Odette DIBON— CELHAY Martine - LAGADEC Marie-Pierre - DELAGE Véronique - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

EXCUSES : ETCHETO Nathalie - BERHO COIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - OYHENART Joël

La Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique à temps non complet pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2021, afin de venir en renfort au personnel technique (assurer l'entretien des bâtiments communaux et s'occuper de la cantine). Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 16h.

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article 3.I 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de 12 mois par période de 18 mois consécutifs.

L'emploi pourrait être doté du traitement afférent à l'indice brut 367. En outre, la rémunération comprendrait les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emplois correspondant aux fonctions assurées telles que fixées pour les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques par délibération du Conseil municipal en date du 5 juin 2018.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu la Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

DÉCIDE - la création d'un emploi non permanent à temps non complet d'adjoint technique pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2021 représentant 16h de travail par semaine en moyenne ;
 - que cet emploi sera doté du traitement afférent à l'indice brut 367 ;

AUTORISE la Maire à signer le contrat de travail proposé en annexe ;

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

La Maire,

Maïder BEHOTEGUY

